

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 7 (1899)
Heft: 3

Artikel: Documents inédits sur Mme de Warens
Autor: Montet, A. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

manière après cette date¹. Le gouvernement provisoire de décembre 1798 qui remit en liberté les détenus pour cause politique aurait sans doute ouvert à Rotondo les portes de sa prison.

G. ROBERTI.

DOCUMENTS INÉDITS SUR M^{me} DE WARENS

(Suite)

A dire vrai, on a lieu d'être surpris que ces bons sentiments de M. Hugonin ne se soient pas manifestés plus tôt, lorsque sa tante lui offrait de s'accorder sur le même pied qu'il propose actuellement. D'autres réflexions se présentent à l'esprit à la lecture de ce projet d'arrangement. Nous n'en avons sous les yeux qu'une copie, signée de simples initiales, ainsi qu'il a été dit plus haut. L'original renferme-t-il aussi la même signature incomplète ? La personne qui en est l'auteur fut-elle reconnue dans ce cas par M^{me} de Warens ? Agissait-elle sincèrement dans l'intérêt de cette dame, ou bien, n'avait-elle pas plutôt en vue de servir M. Hugonin ? — Ce sont toutes questions que nous ne pouvons résoudre, n'ayant jusqu'ici aucun indice qui nous en donne la clef. — Quoi qu'il en soit à ce sujet, M^{me} de Warens n'avait plus alors aucune raison d'accepter cet accommodement, puisque l'arrêt du 9 décembre mettait fin à toute opposition à ses droits. Il est à présumer qu'elle ne tarda pas à en être instruite. Malgré le conseil qui venait de lui être donné, elle n'accepta le concours de son neveu, le 6 janvier 1746, que dans l'espoir secret de mettre fin, par la perspective de son héritage futur, à des intrigues, qui, bien que vaines, inquiétaient sa tranquillité. Malade et déjà misérable, elle avait un besoin urgent du revenu de sa campagne. Mais soit que les frais d'exploitation aient absorbé la totalité de ce revenu, soit

¹ Dans une lettre du 25 août 1798, le poëte Monti parle d'un certain Rotondo, agent de la police de la République cisalpine, qui vient d'être arrêté à Paris. Je n'ai pas d'éléments pour identifier cet individu avec le « septembriseur ». Cf. *Lettere inedite e sparse di Vincento Monti*, raccolte, ordinate ed illustrate di A. Bertoldi e G. Mazzatinti, Turin, 1893, vol I, page 302.

que LL. EE. aient changé d'avis sur l'opportunité de son envoi, il ne lui fut jamais livré par l'Etat.

Ici se place une lettre du colonel Etienne-Sigismond de Tavel, adressée à M. Hugonin, qui montre à quel point la « baronne » était à bout de ressources. Cette lettre datée de Berne le 17 mars 1746, offre assez de piquant pour être imprimée ci-dessous in-extenso :

« Vous ayant toujours connu, Monsieur, bon parent et ami, en même temps, de M^{me} de Vuarens, je vous dirai en confiance que j'ai vu ces jours passés une lettre d'elle, écrite de Chambéry, dans laquelle elle dépeint sa situation, qui est des plus tristes, au point qu'elle manque du nécessaire. Je vous avoue qu'elle me fait pitié, et si la personne à qui elle s'est adressée pour faire connaître sa misère était plus opulente, je lui aurais remis quelque petit secours pour le lui faire toucher. Mais, crainte que cela ne fût pas bien sûr, je m'adresse à vous pour cet effet. Faites-moi donc le plaisir de lui faire remettre par quelque voie sûre, cinquante francs de notre monnaie, soit quatre louis vieux. C'est une bagatelle, j'en suis honteux, mais je ne puis faire mieux. Comme il paraît qu'elle a des dettes dans ce pays-là, prenez vos précautions pour les lui faire toucher secrètement, que quelque créancier ne mette la main dessus. Elle donne l'adresse d'un nommé Quervain, si je ne me trompe, établi à Genève, qui doit être son filleul ¹. Enfin je me repose sur votre prudence et en même temps sur votre discrétion. Dès qu'elle vous aura marqué avoir touché ce petit secours, prenez la peine de m'en donner avis et d'abord je mettrai ordre de vous faire restituer la dite somme avec remerciements... »

M. de Tavel remercia le 8 mai 1746 M. Hugonin de la commission qu'il avait faite pour lui et l'avisa que Roche, son homme d'affaires, était chargé de lui rendre les cinquante livres qu'il avait fait parvenir à M^{me} de Warens.

Depuis janvier 1746 la correspondance, encore assez fréquente, de cette dame avec le capitaine, ne s'occupe plus que

¹ Filleul de son mari. Voyez M^{me} de Warens et le Pays de Vaud, page 62.

rarement et en passant de l'affaire du Basset. Deux lettres seulement sont encore à relever sur cette affaire. L'une, de M^{me} de Warens, est du 12 mars 1747. Pressée par la nécessité, elle consent à renoncer à ses droits de propriété sur ce petit domaine au profit de M. Hugonin, à condition que ce dernier lui fasse une déclaration pure et simple, « qui ne porte avec » soi aucune ambiguïté illusoire, comme quoi il confesse lui » devoir deux cents francs annuellement, qu'il paiera à elle » ou à son ordre pendant qu'elle vivra, en quel pays qu'elle » puisse habiter. « Si, dit-elle encore », ma mauvaise destinée » continue à me rendre cette petite somme nécessaire, je l'exi- » gerai de vous tant que je vivrai, mais si mes affaires pren- » nent un meilleur train, je vous assure que je ne vous res- » souviendrai pas de cette bagatelle. »

Maintenant qu'il avait en main la renonciation de sa parente, le capitaine Hugonin pouvait marcher de l'avant avec espoir d'un bon résultat. Profitant de sa plus prochaine course à Berne, il demanda, après avoir pris conseil du colonel Willading, un de ses plus chauds protecteurs, l'autorisation au Petit Conseil de se mettre en possession de la campagne du Basset, s'engageant à fournir une suffisante caution, pour la garantir franche de dettes, si M^{me} de Warens s'avisa un jour d'exiger sa restitution, après avoir rempli les conditions légales, qui permettraient sa rentrée au pays. Cette autorisation lui fut finalement accordée, sous réserve de la caution promise, le 23 mars 1748. Peu de jours après il en annonça la nouvelle à Chambéry en ces termes : « Madame, me voici de retour de Berne depuis vendredi » soir, après une absence de six semaines, plus longue que je » ne comptais. Deux affaires m'avaient appelé dans cette capi- » tale, l'une pour la bourgeoisie de la Tour, et l'autre pour » un de mes bons parents, et par la grâce de Dieu j'ai réussi » à souhait dans toutes les deux. J'ai pris la liberté d'aller » chez M. le colonel Willading..... Je crus devoir profiter de » cette visite pour consulter M. le colonel et lui demander très » humblement ses prudents conseils, savoir s'il ne convien- » drait pas, avant de me retirer et pour de bonnes raisons, de » présenter une humble requête, pour supplier le souverain, » avec le plus profond respect, de vouloir lever le séquestre

» sur ce petit domaine du Basset, qui dépérit chaque année si
» considérablement, qu'il se réduirait en peu d'années à très
» peu de chose. Au lieu que s'il m'était remis, je tâcherais
» non seulement de ne pas le laisser dépérir, mais je ferais
» mon possible pour l'améliorer et le faire valoir. Ce qui tour-
» nerait à son avantage réel et pour vous et pour nous et nous
» procurerait la satisfaction de pouvoir vous soulager.

» Sur ce qu'il eut la bonté de me dire, trouvant que cela
» serait très à propos, dès le même jour je me mis en
» campagne. Je commençai à informer mes Seigneurs patrons
» et finalement je suis parvenu à obtenir, par un effet de la
» grande équité de LL. EE., la main levée de ce petit domaine,
» moyennant une combinaison recevable. »

Ainsi se termina ce long litige à l'avantage de M. Hugonin. Nous pouvons constater depuis lors, par quelques lettres, que ce dernier se montra fidèle à l'engagement contracté vis-à-vis de sa parente, du moins jusqu'à l'époque où cessèrent leurs relations épistolaires. Déjà le 8 octobre 1748¹, bien avant la fin de la première année de l'exploitation du Basset par son neveu, M^{me} de Warens, dont la situation pécuniaire devenait de plus en plus critique par suite de la malechance de ses entreprises de mines et des retards apportés dans le paiement de sa pension, depuis les débuts de l'occupation espagnole en Savoie, réclamait instamment les 200 livres qu'il lui avait promises. « Je me trouve, écrit-elle, » en
» avoir un pressant besoin, étant malade et ne pouvant
» pas tirer le sol de ma pension depuis deux années.
» Messieurs les Espagnols ne sont pas exacts à faire payer
» les pensions, qui sont établies sur les finances de l'Etat,
» quoique ce dût être un article sacré. Vous voyez que
» cela me jette dans un cruel embarras. Dieu soit béni de
» tout! Je compte que je ne resterai pas longtemps à l'étroit
» et que ma pension sera rétablie à la paix. »

Dans sa lettre du 25 décembre suivant, datée de Chambéry, elle remercie M. Hugonin de la bonne volonté qu'il lui témoigne en lui promettant l'envoi de vingt écus patagons. Elle le prie de

¹ Lettre écrite de St-Jean-de-Maurienne.

verser cette somme chez MM. Etienne et Gaspard Bonnet, à Genève, qui la lui feront remettre par M. Joseph Dubuisson, banquier à Chambéry. C'est par ces intermédiaires qu'elle reçut encore, l'année suivante, un solde de trois louis neufs et trois quarts¹. Au mois de juillet 1751 une dette qu'elle avait envers le châtelain de Quartéry, de St-Maurice, lui donne occasion de réclamer la rente qui lui était due pour cette année. Et comme son correspondant tardait à l'envoyer, malgré la précaution qu'elle avait prise de faire confirmer cette dette par un billet du créancier, du 19 juillet, elle assura que cette fois sera la dernière, qu'à l'avenir son neveu pourra appliquer cette rente à l'entretien et aux réparations de la campagne du Basset, afin de conserver cette campagne en bon état tant qu'elle vivra. Quoique M. Hugonin se fut exécuté en cette circonstance, elle persista dans la suite vis-à-vis de lui dans ses sollicitations importunes. Nous mentionnerons entre autres la prière qu'elle lui fit le 31 août 1754, de Jussy près de Thonon, de lui expédier « un tonneau de bon vin qu'elle boirait avec bien du plaisir » à sa chère santé et à celle de sa chère nièce ; commande qui se changea dans sa lettre suivante, du 27 septembre, en celle de deux demi-tonneaux, un pour elle et l'autre pour S. E. le baron de Blonay, dont elle désirait, sans doute, conquérir les bonnes grâces. L'envoi de ce vin n'était pas même encore effectué, qu'elle demandait aussi un fromage de Montreux et une boîte de deux à trois livres de biscuit de Vevey, qui à son avis « était autrefois fort bon ». Deux mois après, en accusant réception du vin, elle sollicite à titre de prêt, de M. Hugonin, dix louis neufs qu'elle sera exacte à rendre à la rentrée de ses fonds de la trésorerie². Cet argent lui fut adressé, comme on le voit par sa lettre du 24 février 1755, où elle rend compte de son emploi en requérant un nouveau secours. — Le reçut-elle ! c'est ce que nous ne saurions dire, car la correspondance que nous avons en mains s'arrête déjà avec la lettre suivante, du 9 mars de la même année.— A ce propos on peut se demander si cette lettre a bien été la dernière et dans ce cas

¹ Voy. sa lettre du 6 avril 1749.

² De sa pension.

quelle peut avoir été la cause de cette brusque interruption, dont elle ne renferme aucun indice précurseur¹ ?

En dehors de la question du Basset on trouve dans les lettres de M^{me} de Warens des renseignements plus ou moins étendus et intéressants sur l'état de sa santé, sur les absences qu'elle fit en dehors de Chambéry et surtout sur ses entreprises industrielles de Savoie pendant la période qu'elles embrassent.

Nous avons vu que, dans le cours de son mariage, M^{me} de Warens était déjà maladive et que ses maux furent augmentés par les chagrins que lui causèrent ses revers de fortune. Cette maladie lui facilita le moyen d'exécuter son évasion en lui offrant le prétexte d'une cure à Evian. En Savoie, son existence troublée et misérable ne fut guère propice à une guérison. Son état de santé ne s'y améliora qu'au début de son séjour, par suite de la distraction qu'elle trouva dans ses conditions d'existence nouvelles. Dans sa lettre à M. de Middes M. de Warens a donné des détails sur cette maladie, qu'il considère comme étant une affection nerveuse dans laquelle l'imagination de sa femme avait une bonne part. Il est d'accord sur ce point avec Jean-Jacques Rousseau². Mais le bruit dont il se fait l'écho, qu'elle était atteinte à Chambéry d'un cancer au sein, ne se montra heureusement pas confirmé. Les lettres que M^{me} de Warens adressa à son neveu, et que nous analysons aujourd'hui, font souvent mention de ses douleurs. Elle les prend même, d'ordinaire, pour excuse du retard de ses réponses. « Mon silence », écrit-elle à M. Hugonin le 9 décembre 1745, « ne doit point vous surprendre, puisque j'ai été à » l'article de la mort, et quoiqu'un peu moins mal je suis » hors d'état, de tout l'hiver, de pouvoir quitter la chambre. » Les chagrins m'ont absolument gâté la santé.... »

Le 6 janvier 1746 le dérangement de cette santé paraît

¹ Comme M^{me} Hugonin fut atteinte en 1756 d'une assez longue maladie, qui amena sa mort au mois d'août de cette année, on peut admettre qu'à cette époque, tout au moins, la correspondance reprit. Il paraîtrait étonnant que M. Hugonin n'eût pas donné alors à M^{me} de Warens des nouvelles de sa femme.

² C'étaient en un mot des vapeurs. D'après les symptômes que nous connaissons, M^{me} de Warens était en autre affligée d'une goutte chronique.

s'être encore accru. Elle le dépeint de la manière suivante : « Je suis si incommodée de ma douleur sur le foie que cela m'empêche de pouvoir sortir de ma chambre depuis trois mois, et comme cette douleur s'étend sur toute la moitié du corps, du même côté, j'ai peine à tenir la plume pendant un quart d'heure... » Après lui avoir laissé quelque répit pendant une partie de cette année le mal recommença avec l'hiver. Elle s'en plaint dans sa lettre du 5 janvier 1747. Le 12 mars, il se trouvait compliqué « d'un gros rhume et d'une fluxion de poitrine ». En 1748 eut lieu encore une nouvelle rechute. Elle fait savoir à son correspondant, le 12 septembre de cette année, que, revenant à Chambéry d'un voyage indispensable, la maladie l'a tellement accablée dans sa route, qu'elle a cru ne pas pouvoir arriver chez elle sans mourir. Il paraîtra sans doute superflu d'énumérer les autres passages qui rappellent encore ses maux. On comprendra naturellement, que, portée au désespoir par la longue durée et l'acuité de ses souffrances, M^{me} de Warens en soit venue, avec le temps, à envisager l'approche d'une mort imminente et à faire de cette idée un des sujets de ses préoccupations et de ses entretiens. Maintes fois elle aborde ce point dans sa correspondance avec M. Hugonin, assurant à ce dernier qu'elle n'a plus deux années de vie à espérer¹, qu'elle se débarrasse de ses affaires afin de mourir tranquille², qu'elle désire le voir avant de mourir³, etc.

Elle ne manqua pas de transmettre cette manie à son enfant d'adoption, le célèbre Jean-Jacques. Lui aussi, depuis sa grande maladie, qui fut soignée par sa bienfaitrice avec une inquiétude pessimiste, reçut la fatale impression que sa dernière heure était prochaine et cette pensée le poursuivit par intervalles jusqu'à la fin de sa carrière.

Ses indispositions ne l'empêchèrent pas d'entreprendre quelques voyages en Savoie et même au delà de ce pays. Le plus lointain fut celui qu'elle fit à Paris en l'année 1730 et que rapporte Jean-Jacques Rousseau. Nous ne parlerons ici que de ceux dont on retrouve mention dans ses lettres à son neveu. A

¹ Lettre du 15 juillet 1748.

² Id. du 25 janvier 1755.

³ Lettres de septembre 1751 ; du 20 mars 1752 ; du 31 août 1754.

propos de l'affaire du Basset, nous avons signalé son excursion dans le Pays de Vaud, à Genève et à Evian, qui eut lieu en mai et juin 1745. Juste un an après on voit qu'elle stipule un acte à Genève, puis qu'elle vint ensuite à Saint-Maurice, pour s'y rencontrer avec M. Hugonin avant de rentrer à Chambéry. Quoiqu'elle eût, avec les années, beaucoup de difficulté à se déplacer, ses entreprises industrielles l'obligèrent plusieurs fois de retourner à Genève, de même qu'à Annecy, à Chamounix et à St-Jean-de-Maurienne. C'est de cette dernière localité qu'est datée sa lettre du 18 octobre 1748. Dans celle du 31 août 1754 elle annonce à son correspondant qu'elle vient d'arriver à Jussy, près de Thonon¹. Il paraît que les affaires qui l'avaient amenée en Chablais n'étaient pas terminées à la fête de la St-André, puisqu'elle prit le parti à cette époque de rester pendant l'hiver à Evian. De cette ville cessa au printemps de l'année suivante son commerce épistolaire avec le capitaine Hugonin.

Les plus précieux détails que nous donnent les lettres qu'elle adressa à ce dernier, pour ce qui a trait à sa vie en Savoie, sont relatifs à deux exploitations minières qu'elle entreprit dans cette contrée ; l'une dans le territoire de Chamounix, l'autre dans la Haute-Maurienne. Après quelques années d'établissement dans sa nouvelle patrie, M^{me} de Warens y était revenue à ses erreurs d'autrefois. La vie domestique ne pouvait suffire à son pressant besoin d'occupations. Lasse de sa monotonie et encouragée, sans aucun doute, par l'un ou l'autre des charlatans, qui avaient obtenu sa confiance, elle se laissa entraîner de nouveau par ses goûts et ses plans d'industrie. Cette fois-ci, elle appliqua son activité à des recherches et à des fouilles de mines. Si on l'en croit, ses études dans cette partie remontaient déjà au temps de son séjour à Vevey et ses premières expériences pratiques à l'année 1730². Il est prouvé en tout cas, par des actes, qu'elle était en 1737³ associée avec un sieur

¹ L. c. « Je croirais manquer à mon devoir si je ne vous donnais pas » avis de mon arrivée dans ce pays-ci où mes affaires m'ont appelée » indispensablement, ce qui m'a donné beaucoup de peine et d'embarras » pour faire quatre jours de marche depuis Chambéry. »

² Dans sa lettre du 20 juin 1747 elle dit : Il y a 25 années et plus que l'étude des minéraux commence à m'être un peu connue.

³ Let. du 9 mars 1755.

Mathieu Cash pour faire des sondages clandestins dans les terrains métallifères du marquis de la Roche, en Maurienne, terrains que, comme nous le verrons, ils acquirent plus tard¹. C'est vraisemblablement sur le conseil de Cash qu'elle prit à ferme du chapitre collégial de Sallenches, l'exploitation des minerais de fer de sa concession de Chamounix. A quelle date eut lieu cette location c'est ce que nous ne pouvons dire. Elle est, nous semble-t-il, postérieure au séjour de M^{me} de Warens à la Tour-de-Peilz, au printemps de 1745, puisque cette dame n'en souffla mot alors à la famille Hugonin, tandis qu'elle parla d'une fabrique de savon et de chandelles, qu'elle avait ouverte à Chambéry, avec la permission municipale, le 5 août 1744². La pénurie d'argent la força bien vite à chercher des associés, bailleurs de fonds. Dans la première moitié de 1746, elle en trouva en Savoie, en France, en Suisse. Deux messieurs de Quartéry, l'un capitaine, l'autre châtelain de St-Maurice en Valais, ainsi que M. Jean Gamaliel de Rovéréa, de Bex, un des cousins de M^{me} Hugonin, s'engagèrent dans ce dernier pays à prendre chacun une des huit parts de la société, dont elle posait les bases. Elle voulut en proposer aussi une à M. Hugonin, mais craignit que sa lettre ne fut pas assez éloquente pour le persuader de tous les avantages qu'il tirerait de cette participation. Elle jugea plus prudent de les lui expliquer de bouche. A cet effet elle l'invita instamment à venir auprès d'elle à Chambéry :

« Vous verrez », lui écrit-elle le 1^{er} mai 1746, « environ dans la quinzaine de ce mois de mai, des personnes à qui j'ai donné l'ordre de passer chez vous et je les ai chargées d'une lettre pour vous, par laquelle je vous prie de me venir voir. Ils vous expliqueront le sujet de leur voyage, dont j'ignore le succès jusqu'à leur retour. Dieu veuille qu'il soit conforme à mes bonnes intentions. En ce cas tout ira bien.

¹ Mugnier, M^{me} de Warens et Jean-Jacques Rousseau, Paris, 1891, in-8, p. 234, 235.

² Mugnier, ouv. cité, p. 222. Dans la lettre qu'elle écrivit d'Evian à M. Hugonin, en juin 1745, M^{me} de W. le prie de lui faire visite et d'amener avec lui M. Baron, gendre de M. Miol, pour qu'elle puisse s'entretenir avec lui « des affaires de savon et de chandelles ». Cette désignation lachique fait croire que son parent savait bien de quoi il était question.

» Mais, que la chose réussisse ou non, je vous prie, vous en
» particulier, de vous rendre à mon invitation et de vous
» donner la peine de venir avec eux et de profiter de cette
« compagnie, qui aura pour vous toutes les attentions possi-
» bles et à qui j'ai donné ordre de payer vos frais de route.
» J'espère, mon cher neveu, que vous ne me refuserez pas
» cette grâce, attendu que vos intérêts et ceux de vos chers
» enfants le demandent plus que les miens propres, comme
» vous pourrez en juger par vous-même lorsque je vous aurai
» expliqué mes intentions. »

(A suivre).

A. DE MONTET.

RECHERCHES ENTREPRISES EN 1898
SUR
L'EMPLACEMENT DE L'ÉCHAFAUD ET DU GIBET A VIDY
avec plan lithographié.

RAPPORT

à Monsieur le Président du Comité des monuments Davel¹.

Corseaux s/Vevey, 1^{er} janvier 1899.

Très honoré Monsieur,

En date du 20 novembre 1898, votre Comité m'a fait l'honneur de me charger de déterminer l'emplacement exact de l'échafaud de Vidy en vue de l'érection d'un monument commémoratif, et m'a demandé de commencer les fouilles le plus rapidement possible.

Permettez-moi de rappeler tout d'abord, en deux mots, la suite des événements. Le lendemain, 21 novembre, je vous répondis que, suivant votre désir, je me mettrais en rapport à ce sujet avec M. Rouge, architecte, dès qu'il me serait possible de sortir ; le 24 au soir, après un premier examen du terrain et des documents,

¹ Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de M. Næf, archéologue, et de M. Camille Delessert, directeur, président du Comité des monuments Davel. Ce rapport n'était pas destiné primitivement à l'impression, et M. Næf n'a pas eu le temps de le remanier en lui donnant la forme d'un article proprement dit. Mais tel qu'il est ce document nous a si vivement intéressé que nous avons voulu en faire profiter nos lecteurs.